

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de P. POLANCO, Conseillère communale, relative au stationnement pour les travailleurs de l'entreprise "Viangro" à Anderlecht

P. POLANCO donne lecture du texte suivant :

P. POLANCO geeft lezing van de volgende tekst:

La volonté de la Commune est de faire devenir payant la zone de stationnement autour de l'entreprise « Viangro » à Anderlecht.

Plus de 350 personnes travaillent en permanence sur le site, en shift, tôt le matin, tard le soir, durant les week-ends.

Nombre d'entre eux n'ont que la voiture comme option pour se rendre sur leur lieu de travail. Les travailleurs et leurs représentants syndicaux estiment qu'il serait injuste de devoir payer le stationnement.

Le « PTB » tient à manifester son soutien aux travailleuses et travailleurs de « Viangro ». Le « PTB » estime qu'étant donné que l'entreprise « Viangro » se situe dans une zone non résidentielle, la gratuité du parking devrait être maintenue.

Le 19 novembre 2025, une réunion a eu lieu entre l'échevine « MR » de la « Mobilité », la direction de « Viangro », les délégués syndicaux de l'entreprise, « Bruxelles Mobilité » et « Parking Bruxelles » autour de la question du stationnement des travailleurs de l'entreprise.

Cela fait plus de deux mois et aucun retour n'a été communiqué aux travailleurs inquiets.

● Pouvez-vous nous confirmer que la Commune s'assure que ses décisions en matière de stationnement n'impacteront en aucun cas les travailleurs de « Viangro » ni ceux des entreprises aux alentours ?

● Nous espérons que la Commune et « Parking Brussels » sont en train de renoncer à l'idée de faire payer les travailleurs, qui sont déjà pénalisés par les nouvelles mesures du Gouvernement « Arizona ».

Madame l'échevine BENMRAH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen BENMRAH geeft lezing van het volgend antwoord:

Certaines des informations que vous avancez sont inexactes. Depuis plusieurs mois, je cherche activement une solution à la décision qui a conduit à faire passer le boulevard Industriel et les rues avoisinantes d'une zone non-réglémentée à une zone bleue. Cette décision a créé de grandes difficultés pour les travailleurs de l'entreprise « Viangro ».

Face aux réactions suscitées, il a été demandé à « Parking.brussels » de suspendre temporairement les contrôles dans cette zone. Cette suspension, qui ne peut être que provisoire sur le plan réglementaire, a été maintenue afin d'éviter toute pénalisation des travailleurs pendant que nous cherchions une solution durable.

Le 19 novembre, j'ai rencontré la direction de « Viangro » et les représentants syndicaux, en présence du service « Mobilité » et de « Parking.brussels ». Cette réunion a permis de faire le point sur la situation et sur les efforts déjà réalisés par l'entreprise en matière de mobilité.

Afin de régulariser la situation, le service « Mobilité », à mon initiative, a introduit le 28 novembre 2025 une demande officielle auprès de « Parking.brussels » visant à rétrograder la zone bleue en zone non-réglémentée. Il nous a été indiqué que cette décision relève de la compétence de la Ministre régionale de la « Mobilité ».

Nous sommes donc actuellement dans l'attente de cette réponse, avec l'espoir qu'une solution de bon sens tenant compte de la réalité du terrain puisse être apportée.

J'ai eu contact à ce sujet avec les travailleurs durant les actions syndicales. Je pense que la communication ne leur est pas parvenue car ils étaient vraiment inquiets et n'étaient pas au courant que cette matière relevait de la Région, ce malgré l'existence de délégués syndicaux. Il en vaut peut-être la peine que vous vous réunissiez une nouvelle fois avec les travailleurs pour leur rapporter cela et répondre à leurs inquiétudes. Une des inquiétudes des délégués et des travailleurs de « Viangro » est qu'il y avait la possibilité que la société paie leur carte, craignant que cela impacte leur salaire.